

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 71 (1976)

Heft: 2-fr

Artikel: "Pour notre patrimoine"

Autor: Aubert, Gabriel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174566>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Pour notre patrimoine»

Si notre revue rend compte régulièrement des Cahiers de l'Alliance culturelle romande, il sied de résérer une place particulière au dernier numéro paru, qui s'intitule, à l'occasion de l'Année européenne du patrimoine architectural: «Pour notre patrimoine».

Dues tant à des amateurs qu'à des spécialistes, les contributions, dans leur multiplicité, reflètent bien les diverses approches qu'on peut avoir, actuellement, du patrimoine architectural.

La poésie, d'abord, avec Maurice Chappaz. Amer-tume ardente, polémique, cri de défaite: «La spéculation se charge de notre avenir.» «Il n'y aura plus de passé.» Prophétie, ou constat. Tout à l'opposé, promenade de Pernette Chaponnière à travers la vieille Genève qui se mire avec bonheur dans ses monuments. Quelle différence de ton! Ici, le plaisir d'évoquer le passé. Là, le besoin de dénoncer ceux qui le bradent. Mais, à parcourir notre pays, n'épouse-t-on pas, en même temps, ces deux attitudes? Qui se souvient? Et qui pourra se souvenir!

On se tourne alors vers les hommes politiques. M. Georges Jaccottet dresse, plein de satisfaction, l'inventaire des mesures prises pour la sauvegarde du patrimoine architectural sur le plan du droit. N'est-il pas merveilleux de voir que les cantons romands se sont donné des lois à cette fin? Certaines d'entre elles sont même toutes modernes! Bien sûr, répondra-t-on. Mais ces lois visent le plus souvent la protection des *monuments isolés*. Or, l'Année européenne met en évidence le rôle essentiel des *ensembles*, dont M. Georges Jaccottet parle à peine. Que n'a-t-il consulté les lois sur les constructions? Car ce sont elles, et non les lois sur «les monuments et les sites», qui traitent ce problème. Et de quelle façon! Avec quelles lacunes! L'article de M. Georges Jaccottet est hélas pratiquement dénué d'utilité pour quiconque cherche à se faire une idée de la protection des ensembles aujourd'hui. Il y aurait là une intéressante recherche à entreprendre... au risque de dissiper notre satisfaction! On voudra se consoler en lisant les méditations de M. Simon Kohler, qui ne craint pas les brouillards métaphysiques. Somme toute, c'est normal: comment demander aux hommes politiques de montrer le chemin? Leur tâche est d'y conduire la population, après que les connaisseurs ont tracé la voie. L'essai juridique de M. Georges Jaccottet, les propos de M. Simon Kohler sont encourageants: ils attestent

l'intérêt ressenti par les milieux politiques à l'endroit de notre patrimoine architectural. C'est leur signification essentielle.

Deux articles

Et que diront les connaisseurs? Là réside l'apport majeur de ce cahier. On lira et relira avec un immense profit deux articles d'une clarté, d'une précision et d'une solidité exemplaires: d'une part, celui de MM. Théo-Antoine Hermanès et Claude Jaccottet («Réflexions sur les limites de la restauration»); d'autre part, l'un de ceux du professeur Conrad-André Beerli («Ensembles urbains: Liquidation? Travestissement?»).

Le premier définit avec rigueur des termes courants, mais mal compris: conservation, restauration et, par opposition à ces derniers, restitution, reconstitution, réfection, reconstruction et rénovation. Distinctions byzantines? Certes non. Bien au contraire, l'examen de ces mots à la lumière de textes appropriés (de Viollet-le-Duc, de Ruskin, d'Albert Knöpfli, de Cesare Brandi, d'Anton Dvořák) permet de dégager une véritable éthique de la restauration, laquelle assure la pérennité des œuvres d'art telles qu'elles nous ont été transmises, en respectant leur intégrité. On se rappellera les passions qu'a soulevées, à propos du château de Genthod, à Genève, la reconstruction éventuelle d'une tour à jamais disparue et dont seules quelques images attestent la silhouette. Combien d'architectes n'ont-ils pas pris cette reconstruction pour une restauration, alors qu'il s'agissait de faire une «restauration exemplaire» (et non une vaine reconstruction, un mensonger pastiche).

Retraçant l'historique des doctrines de conservation, le deuxième article indique de quelle manière, sitôt entamé le demi-siècle, s'est imposée la nécessité de préserver des ensembles de constructions «dont chacune prise isolément ne mérite pas d'être qualifiée de monument, mais qui représentent un indiscutable intérêt collectif» (François Sorlin). On passe de l'exaltation du monument à l'analyse du tissu urbain, domaine laissé presque entièrement vierge par la science. De quoi est fait le centre des villes? Comment s'est-il formé? Que devient-il, maintenant que ses habitants le désertent pour se réfugier dans des cités-dortoirs? Quelle est sa substance historique, sociale, économique? Autant de questions à étudier pour favoriser un développement intelligent de cet organisme. «Il s'agit en somme d'inciter nos contemporains habitués aux solutions hâtives et transitoires à penser et à travailler pour l'avenir, et à faire comprendre aux deux générations nées entre 1900 et 1950 qu'elles



Page ci-contre: sur le versant nord des Alpes, l'occupation du sol se caractérise – comme ici à Wildhaus, dans le Haut-Toggenbourg – par une construction traditionnellement dispersée, qui s'explique par le climat, et par les circonstances économiques qui la conditionnent. Dans les temps modernes, le tourisme a provoqué un «tassemement» partiel des localités.

n'ont pas le droit de consommer et de mettre au rebut l'œuvre patiente de dix, quinze ou vingt générations» (C.-A. Beerli).

Associations de sauvegarde

Comme le note le professeur Beerli, la préservation des centres anciens fait l'objet de pressions partant des habitants eux-mêmes. Ainsi, les associations de sauvegarde ont un rôle nouveau à jouer: c'est le propos de l'article rédigé par M. Gérard Bourgarel. Le dernier mot appartient-il à l'économie? Mme Erika Deuber-Pauli, reprenant un texte paru dans la revue *Heimatschutz* (No 1/1975, p. 12), s'efforce de décrire «l'affaire du Molard» en soulignant l'importance de ce facteur. On connaît le caractère virulent de cet écrit. Peut-être la phraséologie de l'auteur nuit-elle à l'expression de ses idées. Son exposé a en tout cas le mérite de rappeler que la sauvegarde du patrimoine architectural n'est l'apanage d'aucune école de pensée et que, à se voiler la face devant les méfaits commis par certains au nom de la liberté économique, on risque d'ignorer le vrai problème. Les cadres légaux doivent être développés, de manière à juguler le sans-gêne et la voracité d'une minorité. Outre la diatribe de Mme Deuber-Pauli, on aurait pu souhaiter une explication plus froide des mécanismes économiques qui président à la «rénovation urbaine».

A découvrir

Le Cahier de l'Alliance culturelle romande contribuera fortement à faire valoir les thèmes de l'Année européenne du patrimoine architectural. Il suscitera d'utiles réflexions sur de nombreuses questions complexes, mais essentielles. Nous limitant à quelques articles, nous en avons passé beaucoup sous silence. Au lecteur de les découvrir.

Gabriel Aubert

Alliance culturelle romande, Cahier No 21 (octobre 1975)

Editeur: Alliance culturelle romande, p. a. Weber-Perret, président, 39 c, av. Bel-Air, 1225 Chêne-Bougeries (Genève), tél. 022 48 60 22 – CCP 12-16722, Genève.

Prix: 25 francs

Le «Heimatschutz» a eu septante ans!

*Marcel-D. Mueller, architecte SIA
Ancien président de la section vaudoise*

L'année 1975 a été consacrée par le Conseil de l'Europe à la conservation du patrimoine architectural européen, et il proclame par cela même l'importance que revêt cet héritage des siècles passés, témoin de notre culture. Or cette année était en même temps le septantième anniversaire d'une publication de la *Gazette de Lausanne*, du manifeste de Madame Marguerite Burnat-Provins, qui sera à l'origine de la création de la Ligue suisse pour la défense du patrimoine national, autrement dit du Heimatschutz!

Cette circonstance va nous inciter à nous pencher sur notre passé afin de nous rappeler nos origines. Si donc nous nous reportons à la fin du siècle dernier, nous trouvons une Suisse en plein développement, qui depuis 1848 a connu d'importantes mutations qui en ont fait l'Etat moderne que nous connaissons. En effet, les chemins de fer se sont mis à jalonneur le pays, et du fait du percement du Gothard par l'ingénieur genevois Louis Favre, le Nord a été relié au Sud et sur le plan international l'Allemagne à l'Italie. Via vita, disaient les Romains, aussi ces nouveaux moyens de communication efficaces vont-ils donner un élan extraordinaire au commerce et à l'industrie. Toute cette activité fébrile est saluée au nom du progrès par la partie active de la population, qui voit avec plaisir la Suisse s'enrichir par le travail, comme le conseillait Guizot, et prendre une place enviable parmi les pays industriels de l'Europe.

Tout cela serait parfait, s'il n'y avait l'envers de la médaille! En effet, l'industrialisation ne va pas sans un processus d'enlaidissement de faubourgs urbains, voire de fonds de vallées où s'installent les usines, cela d'autant plus qu'à cette époque leur aspect est essentiellement utilitaire. En outre, il se bâtit des quartiers ouvriers pour loger cette population qui fuit la campagne pour venir travailler dans des fabriques, et qui ne sont pas toujours réjouissants. Enfin on voit les villes dont les édiles sont mus par le vocable «progrès» et qui n'hésitent pas à démolir remparts et fortifications, constructions anciennes vétustes, etc., toutes opérations de nature à changer l'aspect architectural d'une cité. A Genève par exemple, les fortifications sont rasées et une ville nouvelle naît sur les terrains ga-